

**Caractéristiques du marché :**

Marché n° 11-21-49 notifié le 22/07/2021

(ci-après désigné le « **Marché** »)

Objet du Marché : Travaux d'enlèvement des déchets sur les ouvrages du SIAH et du site du Val le Roy

Maître d'ouvrage : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

Maîtrise d'œuvre : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

Titulaire : TERSEN – Ets COSSON - 9 avenue du Beaumontoir, 95380 LOUVRES

**Entre**

Maître d'ouvrage : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

**Et**

La société TERSEN, Société par Actions Simplifiée au capital social de 102 548€ immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n° 317 896 652 dont le siège social est fixé au 2 rue Jean Mermoz-1<sup>er</sup> étage - 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX, prise en son établissement de COSSON situé 9 avenue du Beaumontoir, 95380 LOUVRES

Représentée par Monsieur Lionel RAYMOND Directeur dûment habilité aux fins des présentes,

**Préalablement il est indiqué ce qui suit :**

*Le 2 août 2021, la société COSSON, a apporté l'ensemble de ses actifs à la société TERSEN (anciennement dénommée ENTREPRISE PICHETA), suite à une opération de fusion-absorption emportant transmission universelle de patrimoine.*

Afin de poursuivre l'exécution du Marché, la société TERSEN a sollicité auprès du maître d'ouvrage, la signature d'un avenant lui transférant les droits et obligations du Marché.

**Ainsi, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de transférer le Marché au profit de la société TERSEN.

Au vu des garanties professionnelles et financières de la société TERSEN, le transfert est autorisé à compter du 2 août 2021.

Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du Marché tels que définis dans les pièces contractuelles, que la société TERSEN déclare bien connaître.

Ainsi TERSEN assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société COSSON, à la signature du Marché ou postérieurement à cette date.

ÉTABLISSEMENT COSSON  
9, avenue du Beaumontoir  
95380 Louvres  
Tél. : 01 30 29 02 00  
Siret : 317 896 652 00185

## Article 2 : Modalités de paiement

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, TERSEN réalisant les prestations prévues dans le cadre du Marché, les paiements y afférents seront effectués dans les conditions prévues au Marché sur le compte bancaire figurant à l'acte d'engagement.

## Article 3 : Portée de l'avenant

Toute clause du Marché qui ne serait pas annulée ou modifiée par le présent avenant demeure applicable.

Fait à Louvres,  
Le 18 août 2021  
En double exemplaire

### LE MAITRE D'OUVRAGE

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



### TERSEN



**Tersen**

ETABLISSEMENT COSSON  
9 avenue du Beaumontoir - 95380 Louvres  
Tél. : 01 30 29 02 00  
Siret 317 896 652 00185 - APE 4312B

**Caractéristiques du marché :**

Marché n° 11-21-49 notifié le 22/07/2021

(ci-après désigné le « **Marché** »)

Objet du Marché : Travaux d'enlèvement des déchets sur les ouvrages du SIAH et du site du Val le Roy

Maître d'ouvrage : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

Maîtrise d'œuvre : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

Titulaire : TERSEN – Ets COSSON - 9 avenue du Beaumontoir, 95380 LOUVRES

**Entre**

Maître d'ouvrage : SIAH - rue de l'eau et des Enfants - 95500 BONNEUIL EN France

**Et**

La société TERSEN, Société par Actions Simplifiée au capital social de 102 548€ immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le n° 317 896 652 dont le siège social est fixé au 2 rue Jean Mermoz-1<sup>er</sup> étage - 78114 MAGNY-LES-HAMEAUX, prise en son établissement de COSSON situé 9 avenue du Beaumontoir, 95380 LOUVRES

Représentée par Monsieur Lionel RAYMOND Directeur dûment habilité aux fins des présentes,

**Préalablement il est indiqué ce qui suit :**

*Le 2 août 2021, la société COSSON, a apporté l'ensemble de ses actifs à la société TERSEN (anciennement dénommée ENTREPRISE PICHETA), suite à une opération de fusion-absorption emportant transmission universelle de patrimoine.*

Afin de poursuivre l'exécution du Marché, la société TERSEN a sollicité auprès du maître d'ouvrage, la signature d'un avenant lui transférant les droits et obligations du Marché.

**Ainsi, il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet**

Le présent avenant a pour objet de transférer le Marché au profit de la société TERSEN.

Au vu des garanties professionnelles et financières de la société TERSEN, le transfert est autorisé à compter du 2 août 2021.

Ce transfert ne modifie en rien les éléments essentiels du Marché tels que définis dans les pièces contractuelles, que la société TERSEN déclare bien connaître.

Ainsi TERSEN assumera la totalité des obligations définies dans les documents contractuels préalablement acceptés par la société COSSON, à la signature du Marché ou postérieurement à cette date.

ÉTABLISSEMENT COSSON  
9, avenue du Beaumontoir  
95380 Louvres  
Tél. : 01 30 29 02 00  
Siret : 317 896 652 00185

## Article 2 : Modalités de paiement

A compter de l'entrée en vigueur du présent avenant, TERSEN réalisant les prestations prévues dans le cadre du Marché, les paiements y afférents seront effectués dans les conditions prévues au Marché sur le compte bancaire figurant à l'acte d'engagement.

## Article 3 : Portée de l'avenant

Toute clause du Marché qui ne serait pas annulée ou modifiée par le présent avenant demeure applicable.

Fait à Louvres,  
Le 18 août 2021  
En double exemplaire

### LE MAITRE D'OUVRAGE

Benoit JIMENEZ,

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.



### TERSEN



**Tersen**

ETABLISSEMENT COSSON  
9 avenue du Beaumontoir - 95380 Louvres  
Tél. : 01 30 29 02 00  
Siret 317 896 652 00185 - APE 4312B